

COMITÉ SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Vendredi 31 mai 2024 – 09h30

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre d'absents : 37 / Nombre de pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un mai, à neuf heures trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. RAMAGE Gérard (suppléant), Mme REIG-HAMELIN Françoise,
CLÉ 2 : M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. CHANTELOUP Alain (suppléant),
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge, M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis (arrivé à 10h27), M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc, Mme STUTZ Isabelle (suppléante),
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant, départ à 11h08), M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei), M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. DUJARDIN Gilles (suppléant), M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre (départ à 10h40), M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. LOUVEL Michel,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. LEMOINE Gérard, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant),
Urbain : M. AUVRAY Philippe, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Dominique (suppléant), M. FRENEHARD Guy (suppléant), M. HAUTON Charles, Mme LESELLIER-GORHY Nathalie (suppléante), et M. SURCIN Bernard.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUD Dominique, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUDEL Marie-Françoise, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : Mme PORTIER Marie-Paule,
CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme,
CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon,
CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul, M. LÉONI Sylvain,
CLÉ 7 : M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. LALANDE Jean-Claude,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. BOULAY Olivier,
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude,
CLÉ 11 : M. CORBEAU Dominique, M. FOURRÉ Gérard, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,

CUA : M. KAYA Armand, M. LURCON Gérard,

URBAIN : M. AUBIN Thierry, Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. HUMBERT Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques, M. RAULT Benoit et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

Frédéric BITTARD donne pouvoir à Frédéric HARDY

Philippe BLOTTIERE donne pouvoir à Philippe CHALLIER

Lydia BUSSY-BOITEUX donne pouvoir à Marc QUÉROLLE

Benoit DUBREUIL donne pouvoir à Charles HAUTON

Gérard FOURRÉ donne pouvoir à Nicolas BOUCHÉ

Éric LE CARVENNEC donne pouvoir à Philippe AUVRAY

Benoit RAULT donne pouvoir à Michel BELLENGER

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Sénateur Olivier BITZ, Madame la Députée Chantal JOURDAN, Monsieur le Député Jérôme NURY, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Orne Christophe DE BALORRE, Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, responsable de la paierie départementale de l'Orne, Joël DROMER, 1^{er} adjoint de la ville de Domfront en Poiraise, Louis AVICE, juriste, Tom BESNIER, chargé d'affaires gaz, Camille DUBOIS, référente communication, Lucile CHERON, assistante de direction, Dyhia Taleb, responsable SIG, Hélène TESSON, ingénieure photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique, Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif et Maryline VERDIERE, gestionnaire groupement d'achats.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence de Monsieur le Sénateur Olivier Bitz, Madame la Députée Chantal Jourdan, Monsieur le Député Jérôme Nury, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Orne Christophe de Balorre, Monsieur le Conseiller du Président Claude Morin, Marc Lemoigne, comptable public, responsable de la paierie départementale de l'Orne. Il informe que Madame la Sénatrice Nathalie Goulet et Madame la Députée Véronique Louwagie ont été conviées à assister à la réunion, mais se sont toutes deux excusées car retenues par d'autres obligations. Il remercie la présence des membres du comité syndical et énonce les excusés et les pouvoirs.

L'ordre du jour est présenté tel qu'envoyé avec la convocation le 24 mai 2024 :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale (vote) ;
2. Délibération concordante de transfert de compétence – éclairage public (vote) ;
3. Délibération concordante de transfert de compétence – gaz (vote) ;
4. Attribution du marché travaux d'électricité (vote) ;
5. Avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (vote) ;
6. Plan de financement PCRS (vote) ;
7. Demande de subvention PCRS 3D (vote) ;
8. Dossier Fonds Vert 2024 (vote) ;
9. Dossier Lum'ACTEE (vote) ;
10. Rapport du Contrôle de concession 2022 (vote) ;
11. Rapport d'activités SEM (vote) ;
12. Certificat d'Économie d'Énergie – convention (vote) ;

13. Certificat d'Économie d'Énergie – redistribution en éclairage public (vote) ;
14. Ouverture de poste « Secrétaire général(e) » (vote) ;
15. Ouverture de poste « Chargé(e) de la commande publique » (vote) ;
16. Création d'emplois non permanents pour contrats saisonniers (vote) ;
17. Recours à des contrats d'apprentissage (vote) ;
18. Suppression du budget annexe chaufferie bois de Bretoncelles (vote) ;
19. Fusion des budgets annexes chaufferies (vote) ;
20. Décision budgétaire modificative – réseaux de chaleur (vote) ;
21. Décision budgétaire modificative – réseaux techniques (vote) ;
22. Décision budgétaire modificative – budget général (vote) ;
23. AMI – « Générateurs » (vote) ;
24. BIOMASSE ;
25. Acquisition potentielle d'une partie du bâtiment de l'URSSAF (vote) ;
26. FACE : mobilisation des AODE ;
27. Affaires et questions diverses :
 - Résultat du concours « Les Écoloustics 2023-2024 »,
 - Invitation à la sortie du livre « Histoire du Gaz en Normandie » le 19 juin au Te61.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 février 2024

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 février 2024 transmis à chaque délégué par courriel le 29 février 2024. Il est précisé qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal.

2. Délibération concordante de transfert de compétence « éclairage public »

Monsieur le Président donne lecture des collectivités ayant transféré la compétence « éclairage public » au Te61 depuis la dernière assemblée générale. La commune d'Aube a transféré la compétence le 1^{er} mars 2024. Ce transfert de compétence sera ajouté au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de transfert de la compétence éclairage public de la commune d'Aube et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, précisant les compétences transférées au syndicat.

3. Délibération concordante de transfert de compétence « gaz »

Monsieur le Président donne lecture des collectivités ayant transféré la compétence « gaz » au Te61 depuis la dernière assemblée générale. La commune de Saint Germain de la Coudre a transféré la compétence le 8 avril 2024. Ce transfert de compétence sera ajouté au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de transfert de la compétence gaz de la commune de Saint Germain de la Coudre et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, précisant les compétences transférées au syndicat.

4. Attribution du marché de travaux « Réseaux d'électricité et réseaux annexes »

Un dossier de consultation a été mis en ligne le 8 mars 2024, relatif au marché « Réseaux d'électricité et réseaux annexes ». La consultation a pour objet la réalisation en tout point du département de l'Orne des réseaux de distribution publique d'électricité Haute Tension A (HTA) et Basse Tension (BT) et les réseaux annexes. Le montant maximum est fixé à 5 000 000 € HT par an et par attributaire, sur quatre ans.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à Valframbert le 2 mai 2024 afin d'étudier les candidatures et offres reçues concernant le marché susmentionné. L'accord-cadre est à bons de commande multi-attributaires et sera attribué à sept titulaires différents.

Sept offres ont été déposées et ont été classées dans l'ordre suivant suite à l'analyse soumise à la commission d'appel d'offres :

N°	Nom	Note
1	Réseaux Environnement	85.72
2	Société Générale de Travaux "SO.GE.TRA"	79.00
3	GTCA	77.61
4	ELITEL Réseaux	76.28
5	STURNO SAS	76.04
6	SPIE City Networks	69.40
7	INEO Réseaux centre	68.40

Après cet exposé, le comité syndical, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse proposé par la commission d'appel d'offres, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer le marché réseaux d'électricité et réseaux annexes aux sept entreprises.

5. Avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies

Le groupement d'achat d'énergies a été formé en vue de favoriser chez les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices l'achat d'énergies et la mise en œuvre efficace des opérations de mise en concurrence. Le Te61 est coordinateur du groupement pour le territoire de l'Orne.

Le marché subséquent n° 2 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les membres du groupement de commandes a été conclu par le syndicat et la société EDF le 26 août 2022 au profit des membres.

Au cours de l'année 2023, première année d'exécution de ce marché, les membres ont constaté de multiples retards et manquements dans l'exécution des prestations par leur fournisseur EDF.

Dans le cadre d'un règlement amiable de leur différend entre EDF et le groupement d'achat, un protocole d'accord a été établi entre les parties, lequel prévoit notamment l'indemnisation, par EDF au profit du groupement, d'un montant total de 1 496 030,80 €. Celui-ci est réparti entre l'ensemble des membres actifs du groupement au 1^{er} janvier 2024 au prorata du nombre de points de livraison ouverts par chaque membre au 1^{er} janvier 2023.

Le rôle actuel du Te61 est d'assister les membres du groupement, de préparer et de conclure les avenants des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement et de gérer les éventuels contentieux.

En vue de faciliter et de simplifier la coordination et la gestion à bonne fin des procédures précontentieuses pouvant concerner les intérêts collectifs des membres du groupement et compte tenu du nombre important d'acteurs impliqués, il apparaît nécessaire de permettre au coordinateur du groupement d'intervenir au nom et pour le compte des membres, y compris par la signature d'une transaction, après que ces derniers aient été préalablement informés et consultés de ses démarches et de l'évolution du litige.

Monsieur Philippe Van Hoorne, en tant que Président de l'Association des Maires de l'Orne a accompagné le Te61 dans ses démarches.

Aujourd'hui, sur 138 membres actifs au 1^{er} janvier 2024, 121 membres ont transmis leur délibération d'accord. Les 16 membres restants, ainsi que la Te61, ont programmé des dates de conseils courant juin et feront parvenir leurs délibérations à la suite de ceux-ci.

Au vu de ces éléments, le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'avenant et les termes du protocole d'accord transactionnel et ses annexes établis avec la société EDF.

6. Plan de financement PCRS – FEDER

Le FEDER a pour vocation de renforcer la compétitivité et la cohésion des régions européennes. Il investit en ce sens dans des projets et des initiatives qui favorisent le développement économique, la création d'emplois, l'innovation, la transition énergétique, l'amélioration des infrastructures et la préservation du patrimoine culturel.

Par sa mission d'Autorité Publique Locale Compétente (APLC) en matière de PCRS, le Te61 investit avec ses partenaires pour le respect des objectifs fixés par la réglementation concernant les plans des réseaux sensibles et enterrés.

Les exploitants et les collectivités doivent adapter leurs outils cartographiques pour être en mesure de cartographier les réseaux nouveaux en classe A et assurer ainsi l'amélioration progressive du stock de données cartographiques en géo-référençant.

Le PCRS pour le département de l'Orne est en période de finalisation. Pour rappel, les dépenses liés au PCRS avaient été réparties entre les différents acteurs à hauteur de 39 % pour Enedis, 17 % pour GRDF, 34 % pour le Te61 et 10 % pour les EPCI, selon le budget ci-dessous.

Investissement	
Acquisition du PCRS RASTER	636 064,12 €
Acquisition du PCRS vecteur	343 005,00 €
Acquisition de matériel de contrôle du PCRS	35 750,00 €
Acquisition d'un Nas pour le stockage des données brutes des 3 blocs pour un total de 100 To	7 705,00 €
Acquisition d'un serveur type SSD de 10 To pour l'hébergement du produit final	14 407,00 €
Acquisition d'une Plateforme de diffusion	28 500,00 €
Total investissement	1 065 431,12 €
Fonctionnement TTC - 3 ans	
ETP	138 785,22 €
Abonnement GPS	6 372,00 €
Maintenance des logiciels de topo	3 862,80 €
Mise à jour	360 000,00 €
Maintenance de la plateforme de diffusion	6 480,00 €
Charge générale	58 289,79 €
Total fonctionnement	573 789,82 €

Au sein de ce financement, les dépenses relatives au PCRS Images (« Raster ») sont éligibles au Feder :

Investissement HT	
Acquisition du PCRS RASTER	636 064,12 €
Acquisition de matériel de contrôle du PCRS	35 750,00 €
Acquisition d'un Nas pour le stockage des données brutes des 3 blocs pour un total de 100 To	7 705,00 €
Acquisition d'un serveur type SSD de 10 To pour l'hébergement du produit final	14 407,00 €
Fonctionnement HT sur 3 ans	
ETP sur la durée du projet (20% de l'investissement éligible)	138 785,22 €
Charges générales (7% de charges directes)	58 289,79 €
Total HT	891 001,14 €

Une recette prévisionnelle pour la réalisation des actions du programme PCRS Image (« Raster ») s'élève à 534 600,68 €, pour une prise en charge plafonnée à 60 % des dépenses éligibles à ce dispositif sur une durée maximale prévisionnelle de 3 ans.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement détaillé du projet PCRS Images tel que présenté.

Question de Françoise Reig-Hamelin : Le PCRS étant en phase finale, savez-vous quand il sera mis à disposition des collectivités ?

Réponse de Dyhia Taleb : Le survol en avion est terminé, les données ont été extraites et ajoutées dans le logiciel. Le PCRS sera disponible fin juin ou début juillet.

7. Demande de financement PCRS 3D

Les données du PCRS récoltées pourraient permettre d'innover en allant au-delà des attentes de la réglementation en représentant en 3D détaillé le sol et le sursol via le jumeau numérique de l'Orne. Ce dispositif pourra être utilisé dans le cadre de l'aménagement du territoire, le développement touristique et la gestion des risques et des crises telles que les inondations ou les feux. Des tests ont été effectués et sont présentés à l'assemblée :

PCRS L'Aigle



PCRS 3D L'Aigle



S'agissant de reprendre des données acquises par le PCRS, la mise en service pourrait être effective à compter de septembre 2024 pour une mise à disposition du PCRS 3D en 2025.

Ce dispositif engendrerait une dépense estimative d'investissement de 365 000 € subventionnée à hauteur de 60 % maximum par le FEDER, ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise le Président à déposer une demande de subvention FEDER sur la base du plan de financement prévisionnel établi.

8. Fonds Verts éclairage public

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé Fonds Vert, vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Ce fonds dont la gestion est déconcentrée au niveau du préfet de région et du préfet de département est destiné à toutes les collectivités territoriales et leurs groupements.

Les communes ayant transféré la compétence éclairage public après le dépôt du dossier Fonds Vert en 2023 ne peuvent pas bénéficier de l'accompagnement du Fonds Vert 2023.

Ainsi il est proposé de déposer un dossier au titre du Fonds Vert 2024 pour les nouvelles communes listées ci-dessous, pour des travaux courant 2025/2026, pour un total de 707 points lumineux, soit 707 000 € HT estimés. La subvention est plafonnée à 15 % pour l'année 2024.

Les communes concernées sont les suivantes : Aube, Lignou, Sainte Scolasse sur Sarthe, CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault, Champosoult, Saint Aubin de Bonneval, Verrières, Barville, Saint Hilaire sur Risle, La Lande Patry, Moulins la Marche, Planches et Saint Gilles des Marais.

Les membres du comité syndical représentant la compétence éclairage public, à l'unanimité des votants, autorisent le Président à déposer les dossiers éligibles au titre du Fonds Vert 2024 et donne délégation au Président pour les futurs dossiers à déposer.

Pour information, le 30 mai dernier, les services de la préfecture ont informé le Te61 de la possibilité de déposer des dossiers Fonds Vert concernant les affaires pour lesquelles des dossiers DETR 2024 avaient été déposés. Cependant le taux de subvention est plus faible, et les dossiers pas toujours compatibles. Ainsi, les membres du comité syndical seront tenus informés de l'avancée de ces dossiers prochainement.

9. Dossier Lum'ACTEE+

Le vendredi 29 mars 2024, les communes ayant transféré la compétence éclairage public au Te61 ont été conviées à une réunion d'information. Divers sujets ont été abordés tels que le géoréférencement, le Fonds Vert et les objets connectés. Ce dernier point a remporté un large succès.

L'entreprise Citylone a présenté ses objets connectés qui permettent de centraliser le pilotage d'une armoire avec supervision ou le pilotage des points lumineux individuellement avec retour d'informations.

Ainsi, il est proposé de déposer un dossier Lum'ACTEE afin de pouvoir potentiellement bénéficier d'une subvention d'investissement à hauteur de 50 % pour la mise en place d'un test de 50 armoires connectées. L'équipement d'une armoire est estimé à 900 €, soit un total de 45 000 €.

Après délibération, les membres du comité syndical représentant la compétence éclairage public, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions dans le cadre du programme LUM'ACTEE+ au titre de la rénovation énergétique du parc d'éclairage extérieur des collectivités adhérentes à cette compétence.

10. Rapport du contrôle de concession Enedis-EDF 2022

Le Te61, en tant qu'autorité organisatrice et concédante de la distribution publique d'électricité, assure le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et, le cas échéant, le bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de la concession conclue entre le syndicat et le concessionnaire.

Chaque année, un rapport d'analyse détaillée de la concession électrique est rédigé. Le rapport 2022 a été envoyé à tous les membres du comité syndical tel que joint en annexe, et n'a soulevé aucune question écrite.

Ainsi, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de prendre acte du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour l'année 2022.

Arrivée de Monsieur Denis Robillard

11. Rapport d'activités 2023 de la SEM Éner61

Depuis sa création en 2021, la SEM Éner61 a étudié divers projets tels que :

- Photovoltaïque sur toiture avec le SMIRTOM de Messei : phase d'échanges,
- Photovoltaïque sur toiture avec la commune de Cuissai et Damigny : notes d'opportunité,
- Photovoltaïque sur toiture avec la commune de l'Aigle,
- Photovoltaïque au sol sur la commune de Perche en Nocé : phase d'enquête publique,
- Photovoltaïque au sol sur la commune de Val-au-Perche : note d'opportunité,
- Ombrières sur parking ou boulodrome : 27 projets en émergence sur le département.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux SEM la présentation d'un rapport annuel à leurs assemblées délibérantes. Celui-ci a été envoyé tel qu'annexé aux membres du comité syndical et n'a soulevé aucune remarque.

Après délibération, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activités 2023 de la SEM Éner61.

12. Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Le dispositif CEE est l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise énergétique sur lequel s'appuie la France pour réaliser ses objectifs d'économie d'énergie. Il repose sur une visée pluriannuelle, imposant des objectifs quantifiés d'économies d'énergie aux fournisseurs d'énergies et de carburants (appelés « obligés »).

Pour répondre à leurs obligations et faire l'acquisition de CEE, les « obligés » peuvent réaliser eux-mêmes ou inciter les consommateurs finals à réaliser des économies d'énergie sur le territoire national d'un volume supérieur à un seuil fixé par décret. Ils disposent également d'autres modalités pour détenir des CEE, notamment l'achat de CEE auprès des acteurs (appelés les « éligibles »), dont les collectivités territoriales et leurs groupements, qui peuvent se voir délivrer des CEE en contrepartie de la réalisation d'actions, ou d'incitation à la réalisation d'actions engendrant des économies d'énergie pour un volume égal ou supérieur à un seuil minimum fixé par décret.

Les CEE représentent aujourd'hui le principal outil de financement de la maîtrise de l'énergie pour les collectivités territoriales. Cependant, bien qu'il soit possible d'obtenir une fois par an des CEE sans seuil minimum de volume d'économie d'énergie, de nombreuses petites collectivités ne disposent pas des moyens suffisants pour constituer un dossier de demande de CEE ou pour générer un volume d'économie d'énergie atteignant le seuil minimum requis.

Pour valoriser l'obtention des CEE, le Te61 cède les CEE qu'il obtient en contrepartie des actions permettant la réalisation d'économies d'énergies qu'il réalise. Par délibération n°2024-AG-04, une convention de cession non exclusive a été conclue avec la société Économie d'Énergie, filiale de La Poste, qui valorise les CEE à hauteur de 6,7€/MWh, ce qui représente 7 % du montant total d'un chantier d'éclairage public par exemple.

Une offre d'achat reçue de la société Leyton, portant sur une opération ponctuelle liée à la compétence « production et/ou distribution de chaleur » portée par le syndicat a été reçue. Elle valorise davantage le projet à hauteur de 7,10€/MWh.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer la convention et à prendre toute décision relative à la conclusion, la signature, l'exécution de contrats d'opérations de cession des CEE qui seraient plus avantageux que la convention signée avec la société Économie d'Énergie.

13. Redistribution des CEE

Depuis 2023, le Te61 investit dans le renouvellement et la rénovation des armoires d'éclairage public et dans le cadre du programme d'éradication des lampes à vapeur de mercure, à hauteur de 10 % du montant total de chaque opération suivie par une commune urbaine au sens de l'INSEE.

L'aide ainsi apportée correspond aux CEE que le syndicat récupère en tant qu'autorité éligible lors des travaux sur le patrimoine d'éclairage public de la commune concernée.

Toutefois en 2022, les travaux d'éclairage public en milieu urbain ne bénéficiaient pas des 10 % tel qu'aujourd'hui.

Afin de régulariser cette situation, les membres du comité syndical représentant la compétence éclairage public, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants approuvent la redistribution des certificats d'économie d'énergie aux communes urbaines telle qu'exposée par Monsieur le Président.

14. Ouverture de poste « secrétaire général(e) »

Dans le cadre d'un avancement de grade en rédacteur principal, le poste de secrétaire général(e) doit être modifié en conséquence. Ainsi les membres du comité syndical, après délibération, acceptent à l'unanimité l'ouverture d'un poste de secrétaire général(e) accessible au grade de rédacteur principal ou attaché.

15. Ouvertures de postes « Chargé(e) de la commande publique »

Les missions du Te61 étant de plus en plus nombreuses et conséquentes, une ouverture de poste de chargé(e) de la commande publique en catégorie C ou B est envisagé dans le cadre d'une création de service afin d'harmoniser la mise en œuvre des marchés publics.

Les membres du comité syndical, après délibération, acceptent à l'unanimité l'ouverture d'un poste de chargé(e) de la commande publique.

16. Création d'emplois non permanents pour contrats saisonniers

Il est proposé de créer deux postes d'emplois saisonniers afin d'anticiper la période estivale et les besoins liés à un accroissement temporaire d'activités : en catégorie C ou B pour la filière technique et pour la filière administrative.

Les membres du comité syndical, après délibération, acceptent à l'unanimité l'ouverture de deux postes saisonniers.

Départ de Monsieur Pierre Correyeur

17. Recours à des contrats d'apprentissage

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Afin d'étoffer l'équipe du Te61 et d'accompagner des étudiants en apprentissage, il est proposé de créer deux postes ouverts aux contrats d'apprentissage :

- Un développeur informatique au service informatique dans le cadre d'un DUT, BUT, licence, master ou école d'ingénieurs pour une durée de 12 mois,
- Un technicien énergies au service transition énergétique dans le cadre d'un DUT, BUT, licence, master ou école d'ingénieurs métier de la transition et de l'efficacité énergétique pour une durée de 36 mois.

Les membres du comité syndical, après délibération, acceptent à l'unanimité l'ouverture de deux postes en contrats d'apprentissage.

18. Suppression du budget annexe chaufferie-bois Bretoncelles

La commune de Bretoncelles n'ayant pas donné suite à l'étude de faisabilité concernant son projet de chaufferie-bois, il est nécessaire de supprimer le budget annexe dédié, de transférer l'emprunt sur le budget chaufferie bois de Tourouvre-au-Perche, de prévoir les écritures liées au remboursement de l'avance au budget général et d'exécuter toutes les modalités en rapport avec cette suppression.

Après délibération, les membres du comité syndical représentant la compétence chaufferie-bois et réseaux de chaleur, à l'unanimité des votants approuvent la suppression du budget annexe « chaufferie-bois » de Bretoncelles à compter du 1^{er} juin 2024 et acceptent que les opérations consécutives à une telle suppression soient effectuées telles que présentées.

19. Fusion des budgets annexes chaufferies-bois

En accord avec le comptable de la paierie départementale de l'Orne, les budgets annexes chaufferies seront fusionnés afin de regrouper les opérations, dans une démarche de simplification de la gestion budgétaire :

- Un budget annexe chaufferie bois « réseaux de chaleur » : il est proposé de conserver le budget de Tourouvre-au-Perche et de prendre une décision modificative pour inscrire les écritures budgétaires liées à l'ajout des budgets de Rémalard-en-Perche et de Bretoncelles,
- Un budget annexe chaufferie bois « réseaux techniques » : il est proposé de conserver le budget de Rânes et de prendre une décision modificative pour inscrire les écritures budgétaires liées à l'ajout du budget de Monts d'Andaine.

Après délibération, les membres du comité syndical représentant la compétence chaufferie-bois et réseaux de chaleur, à l'unanimité des votants approuvent la fusion des budgets annexes visés en deux budgets annexes, chaufferie bois « réseaux de chaleur » et chaufferie bois « réseaux techniques », à compter du 1^{er} juin 2024 et acceptent que les opérations consécutives à une telle fusion soient effectuées telles que présentées.

20. Décision budgétaire modificative – réseaux de chaleur

A la suite de la fusion des budgets annexes chaufferie-bois, des écritures budgétaires doivent être réalisées. Ainsi une première décision modificative est présentée, concernant les réseaux de chaleurs :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES
011 Charges à caractère général		70 - Ventes de produits fabriqués	
6061 - Fournitures non stockables	30 000,52 €	701 - Vente de produits finis	21 000,00 €
6156 - Maintenance	50,00 €		
6161 - Assurances	435,00 €		
6262 - Télécommunications	234,00 €	74 - Subventions d'exploitation	
		74 - Subventions d'exploitation	- 13 130,06 €
66 Charges financières		042 - Opérations d'ordre	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 329,90 €	777 - Quote part des subventions	10 656,00 €
66112 - ICNE	639,77 €		
042 - Opérations d'ordre			
6811 - Dotations aux amortissements	- 18 642,83 €		
002 - Déficit de fonctionnement reporté	4 479,58 €		
TOTAL	18 525,94 €		18 525,94 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES
16 - Emprunts et dettes		13 - Subventions d'investissement	
1641 - Emprunt en euros	17 600,00 €	1311- Etat	41 268,00 €
1687 - Remboursement avances	135 200,00 €	1313- Département	34 500,00 €
23 - Immobilisations en cours		1318- Autres	781 000,00 €
2314 - Construction sur sol d'autrui	860 000,00 €		
020 - Dépenses imprévues	10 010,01 €	040 - Opérations d'ordre	
		28151 - Installations complexes	- 18 642,83 €
040 - Opérations d'ordre			
13 - Amortissement des subventions	10 656,00 €		
001 - Déficit d'investissement reporté	- 195 340,84 €		
TOTAL	838 125,17 €		838 125,17 €

Après délibération, les membres du comité syndical représentant la compétence chaufferie-bois et réseaux de chaleur, à l'unanimité des votants approuvent la décision modificative au budget susvisé afin de permettre un ajustement des crédits.

21. Décision budgétaire modificative – réseaux techniques

Une deuxième décision modificative est présentée, concernant les réseaux techniques :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES
011 Charges à caractère général		74 - Subventions d'exploitation	
6061 - Fournitures non stockables	2 999,05 €	74 - Subventions d'exploitation	6 704,00 €
6156 - Maintenance	1 000,00 €		
6161 - Assurances	800,00 €		
66 Charges financières		042 - Opérations d'ordre	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	397,00 €	777 - Quote part des subventions	
66112 - ICNE	171,66 €		
042 - Opérations d'ordre			
6811 - Dotations aux amortissements			
002 - Déficit de fonctionnement reporté	1 336,29 €		
TOTAL	6 704,00 €		6 704,00 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES
16 - Emprunts et dettes		13 - Subventions d'investissement	
1641 - Emprunt en euros	5 250,00 €	13 - Subventions	140 000,00 €
1687 - Remboursement avances			
23 - Immobilisations en cours		1641 - Dettes	166 700,86 €
2314 - Construction sur sol d'autrui	363 903,00 €		
001 - Déficit d'investissement reporté		001 - Excédent d'investissement reporté	62 452,14 €
TOTAL	369 153,00 €		369 153,00 €

Après délibération, les membres du comité syndical représentant la compétence chaufferie-bois et réseaux de chaleur, à l'unanimité des votants, approuvent la décision modificative au budget susvisé afin de permettre un ajustement des crédits.

22. Décision budgétaire modificative – Budget général

Enfin, une troisième décision modificative est présentée pour le budget général :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D- 611-Contrat de prestations	25 000,00 €			
D- 61358 Autres locations mobilières	25 000,00 €			
D- 617 Etudes et recherches	49 440,00 €			
TOTAL D Chapitre 011	99 440,00 €			
TOTAL D-023 Virement à l'investissement		674 019,00 €		
R- 70323 Redevance occupation sols				40 451,00 €
TOTAL R- 70 Produits des services				40 451,00 €
R- 744 FCTVA				56 128,00 €
R- 74748 Participations autres communes				366 000,00 €
R- 74758 Participations autres groupements				112 000,00 €
TOTAL R 74 Dotaions et participations				534 128,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	99 440,00 €	674 019,00 €		574 579,00 €
R- 021 Virement du fonctionnement				674 019,00 €
TOTAL R 021				674 019,00 €
R-13248 Subvention non transférables				171 250,00 €
R- 1328 Autres subventions d'investissement				279 933,00 €
TOTAL R 13				451 183,00 €
D- 2315 Programme 112		85 760,00 €		
D- 2315 Programme 113		296 942,00 €		
D- 2315 Programme 114		742 500,00 €		
TOTAL D23		1 125 202,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	0	1 125 202,00 €	0	1 125 202,00 €

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative au budget susvisé afin de permettre un ajustement des crédits.

Départ de Monsieur Sylvain DESCROIX

23. AMI Générateurs

En avril 2020, l'État français a défini des objectifs dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Cependant deux freins persistent au développement de l'énergie dans les territoires: le manque d'accompagnement au montage de projet et le besoin de compétences techniques en matière d'énergies renouvelables électriques.

Pour répondre à ces problématiques, le ministère de la Transition écologique et l'Ademe ont mis en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour recruter des conseillers en région et ainsi répondre aux besoins d'ingénierie des collectivités : le réseau « Les Générateurs » fut officiellement lancé en 2022.

« Les Générateurs » est un réseau de conseillers co-financé par l'ADEME et les Régions, ayant pour missions principales :

- D'apporter un conseil de premier niveau neutre et objectif aux collectivités pour les sensibiliser aux énergies renouvelables que sont l'éolien et le photovoltaïque ;
- De permettre la montée en compétence des collectivités en amenant une expertise technique, juridique et financière sur les phases amont des projets éoliens et photovoltaïques ;
- D'aider à l'émergence de projets d'énergies renouvelables construits avec les territoires et en lien avec les objectifs de développements locaux et régionaux.

Le programme d'une durée de 3 ans permettra de bénéficier d'une aide financière sur les postes dédiés, à laquelle pourra s'ajouter un accompagnement pour les actions d'animation, de communication et de formation.

Cette aide financière pourrait, selon les scénarios préétablis suivant les propositions de l'ADEME, s'élever à 375 000 € sur 3 ans à l'échelle du Territoire d'Énergie Normand (TEN), soit 75 000 € par AODE.

Les 5 syndicats normands composant le TEN se sont entendus pour travailler de concert sur cet appel à manifestation d'intérêt tout en envisageant de porter une réponse individuelle.

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité approuvent la candidature à l'AMI « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques » et acceptent le dépôt du dossier sur le portail « Agir pour la transition ».

24. Biomasse Normandie

Le comité syndical du 21 juin 2018 a validé la participation du Te61 à hauteur de 5 000 €/an à Biomasse Normandie intégrant les missions bois énergie, réseau de chaleur et méthanisation.

Aujourd'hui les cotisations demandées pour 2024 – 2026 ont évolué et sont scindées en deux :

- Partie Filière bois énergie en Normandie : 5 000 €/an,
- Métha' Normandie : 2 250 €/an.

De plus, une convention de partenariat avait été conclue entre BIOMASSE NORMANDIE et les 5 syndicats du TEN pour la période 2021-2023.

La convention arrive à son terme, il est ainsi proposé de renouveler le partenariat avec la signature d'une nouvelle convention pour la période 2024-2026 pour la partie filière bois. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Structurer durablement l'approvisionnement en combustibles bois sur le territoire ;
- Développer des projets de chaufferies bois dans le secteur collectif et en milieu agricole ;
- Suivre les chaufferies bois en fonctionnement.

La cotisation à Métha'Normandie étant principalement basée sur la communication, Monsieur le Président propose de ne pas adhérer pour l'instant, les projets dans l'Orne ayant été développés techniquement sans ce partenariat.

25. Achat d'une partie du bâtiment URSSAF

En 2017, le Te61 a déplacé son siège social au 6 Rue de Gâtel à Valframbert afin de pouvoir répondre à ses nouvelles missions. Le choix s'est porté sur une réhabilitation d'un bâtiment existant plutôt que sur la construction d'un projet neuf malgré toutes les contraintes qui sont propres à la réhabilitation (bâti existant, type de construction, aménagement de la parcelle...). L'ancien site du CDG61 a donc été réhabilité dans ce sens. Après 5 années d'utilisation, un manque de place est constaté. Le bâtiment voisin qui est propriété de l'URSAFF ne semble pas être utilisé dans sa totalité. La proposition consisterait à dédier une partie du bâtiment de l'URSAFF pour le Te61. Cela permettrait d'optimiser l'utilisation de ce bâtiment.

Après plusieurs rencontres, un accord de principe a été trouvé pour acquérir une partie du bâtiment à hauteur de 450 000 € net vendeur (hors frais de notaire et taxe).

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de la parcelle de terrain citée et située rue François Arago à Valframbert à l'amiable pour servir d'emplacement au projet d'extension envisagée ainsi qu'à faire dresser, par tous experts et architectes, les plans et devis de cette acquisition et des travaux afférents.

26. FACE : mobilisation des AODE

Le FACE – Fonds d'amortissement des charges d'électrification a été créé en 1936 pour compenser la faiblesse des investissements des opérateurs privés sur les réseaux de distribution d'électricité dans les zones rurales.

Doté de près de 377 000 000 € de crédits par an depuis plus de 10 ans, le FACE constitue aujourd'hui encore un instrument efficace de péréquation territoriale, adapté aux spécificités de la distribution d'électricité en France et a permis d'harmoniser la qualité de la distribution entre zones urbaines et rurales.

La loi APER du 10 mars 2023 demande aux territoires une accélération de la production d'énergies renouvelables. Cette accélération se fera essentiellement sur les territoires qui ont la capacité foncière et technique pour accueillir ces énergies.

A ce titre les territoires ruraux ont un défi à relever, mais cela ne se fera qu'avec des investissements importants sur les réseaux pour accueillir cette transition écologique. L'Orne comptait 1 294 producteurs en 2012. Ce chiffre a plus que doublé, puisqu'il y a 3 143 producteurs fin 2022.

Cependant, depuis 10 ans, l'enveloppe de près de 377 000 000 € n'a pas évolué, ce qui représente près de 353 000 000 € pour l'électrification rurale et 6 500 000 € pour les opérations de maîtrise de la demande d'électricité par des énergies renouvelables.

A l'échelle de du territoire Ornaïs, en dix ans, la situation nationale se répercute ainsi :

- Baisse de l'enveloppe travaux de -63% pour le programme extension,
- Baisse de l'enveloppe travaux de -23% pour le programme renforcement,
- Évolution positive de +13% pour le programme sécurisation,
- Baisse de l'enveloppe travaux de -37% pour le programme effacement.

Entre 2012 et 2024, une baisse de 18 % des dotations du FACE cumulé à l'inflation de 16,8 % représente 1 800 000€ HT de travaux en moins sur le réseau électrique.

Ainsi, Monsieur le Président en appel au soutien des parlementaires afin de relayer l'information et d'évoquer cette problématique à l'hémicycle. La parole est donnée aux parlementaires présents ainsi qu'au Président du conseil départemental.

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Christophe de Balorre : Les sujets abordés et les délibérations actées ce jour démontrent l'importance et l'investissement du Te61 pour le département de l'Orne. Selon ce qui est possible de mettre en place, le conseil départemental peut en effet aider le Te61 pour sortir de cette impasse.

Monsieur le Député Jérôme Nury : Le sujet est d'ores et déjà suivi par le Sénat et l'Assemblée Nationale qui s'appuient sur le rapport de la Cour Régionale des Comptes (CRC) qui tire les conclusions suivantes :

- Les chiffres du FACE ne sont pas fiabilisés et l'augmentation des besoins non justifiée,
- Une révision des critères est à envisager pour assurer la péréquation,
- Concernant les finances, seuls 45 % à 50 % de l'enveloppe serait consommée.

Ainsi à la suite du passage de la CRC dans les syndicats, de nouvelles recommandations seront transmises afin de pouvoir remettre à plat cette gestion et réfléchir à la problématique.

Monsieur le Sénateur Olivier Bitz : Vu la diversité des activités du Te61, ce syndicat est au cœur de la transition énergétique. Le FACE est remis en question depuis une dizaine d'années, malgré un rapport évoqué de la CRC, sorti il y a deux ans. La difficulté réside dans le fait qu'il semble que le milieu rural ne soit pas considéré comme une priorité actuellement. J'ai rédigé une question écrite à l'attention de M. le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ayant pour objet les perspectives sur le renforcement du soutien financier en faveur des autorités organisatrices de distribution publique d'électricité en milieu rural. Dès le retour du ministère je vous ferai parvenir la réponse et engagerai de nouvelles démarches en conséquence.

Madame la Députée Chantal Jourdan : En effet, le développement des projets d'énergie renouvelable dépend des réseaux d'électricité du territoire. Se pose aussi la question du mix énergétique. Les énergies renouvelables ont besoin des réseaux de distribution et donc de ressources financières.

27. Affaires et questions diverses

Les Écoloustics 2023-2024

Chaque année, le Te61 organise un concours à destination des élèves de classes de CM1, CM2 et 6ème. Le thème 2023-2024 était « Mon territoire fait sa transition énergétique et moi dans tout ça ? ».

A l'échelle départementale, la classe de l'école d'Hauterive a remporté le concours avec sa maquette « 3 Écolorives ». La remise des prix est prévue à 14h30 le 31 mai 2024.

De plus, pour la troisième fois, les écoles de l'Orne sont lauréates du concours puisque la classe l'a également remporté au niveau national. La remise des prix officielle est prévue le 5 juin 2024 à Paris avec la visite de la Cité des Sciences.

Livre « L'histoire du Gaz en Normandie »

Le Territoire d'Énergie Orne est partenaire du livre « Gaz à tous les étages, histoire du gaz en Normandie », un ouvrage original et inédit, largement illustré de 200 documents.

Les élus du comité syndical sont invités à la sortie Ornaise le mercredi 19 juin à 15h au showroom, en présence de l'auteur Michel Croguennec qui dédicacera les ouvrages.

Agenda

En 2024, le Te61 sous sa forme actuelle fêtera ses 10 ans. Monsieur le Président souhaite organiser un événement pour cette occasion le vendredi 27 septembre 2024 où tous les élus seront conviés, ainsi que les parlementaires.

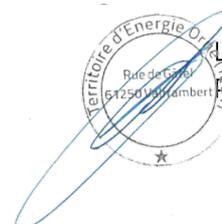
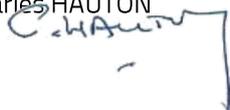
Programme prévisionnel :

- 14H : Assemblée générale
- Assemblée générale suivie des « 10 ans du Territoire d'Énergie Orne »
- Cocktail dînatoire

Fin de réunion : 11h45

Le secrétaire de séance,

Charles HAUTON



Le Président,

Philippe AUVRAY

PIECES JOINTES par mail

Tableau des transferts de compétences

Protocole EDF

Rapport de concession

Rapport d'activités SEM